

Question écrite du 15 octobre 2008 de Mme Diana Duarte Rizzolio: «Réponses aux questions: quid des ancien-ne-s élu-e-s?»

Le Conseil administratif répond parfois après plusieurs mois ou années aux questions écrites qui lui sont adressées. Ces réponses ne sont pas relayées aux auteur-e-s des questions qui ne siègent plus au Conseil municipal.

Quelles mesures le Secrétariat du Conseil administratif pourrait-il prendre pour que ces réponses soient transmises à leur-s auteur-e-s?